

## LEXIQUE pour l'accueil des enfants primo-arrivants

Anne-Claudine OLLER

Toujours dans le souci d'outiller les acteurs éducatifs, le Crefe 38 vient de produire un lexique qui précise 45 des principaux termes, concepts et dispositifs qui concernent les enfants primo-arrivants. Destiné aux personnes qui les accueillent, accompagnent et aident au quotidien (enseignants, animateurs de centre de loisirs, surveillants de cantine, conseillers d'orientation...), il apporte des éclairages sur les principes qui régissent l'accueil des mineurs étrangers. Ce document a bénéficié de la contribution d'une vingtaine de professionnels et de bénévoles. On trouve parmi les définitions : Analphabète, ANAEM, CADA, CAI, CASNAV, CIO, CLA, CLIN, CRI, Demandeur d'asile, ENA, FLE, FLS, Illettré, Langue maternelle, Maître E, Maître G, Mineur étranger isolé, Obligation scolaire, Primo-arrivé, RASED, RESF, Sans-papiers.

### ■ ENA (Enfant Nouvellement Arrivé)

Depuis 2005, le terme ENA remplace celui d'ENAF. Un élève nouvellement arrivé est « un élève non scolarisé en France l'année précédente, non francophone ou n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. Sont également comptabilisés les élèves qui étaient nouveaux arrivants lors de l'année scolaire précédente et qui ont été maintenus dans une structure spécifique », circulaire du 25 octobre 2005. La scolarité n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans, les élèves des écoles maternelles ne sont, par définition, pas concernés par définition.

Plusieurs types de dispositifs d'accueil sont prévus par l'Education Nationale pour ces élèves :

- les CRI (Cours de Rattrapage Intégré) et CLIN (Classe d'Initiation) pour les élèves du CP au CM2.
- les CRI et CLA (Classe d'Accueil) pour les élèves du secondaire.
- Depuis janvier 2007 en Isère, les lycéens nouvellement arrivés peuvent être accueillis dans une classe spécialisée située au lycée Mounier.
- Pour ceux dont le niveau scolaire n'autorise pas la scolarisation en lycée général et technologique, un Module d'Insertion (ex CIPPA : Cycle d'Insertion professionnelle par Alternance) spécialisé en français langue étrangère permet une prise en charge d'un an en vue d'accéder à un apprentissage, un BEP, ou à la vie active.

### ■ CLIN (Classes d'Initiation)

La CLIN assure l'apprentissage du français pour les nouveaux arrivants scolarisés à l'école élémentaire. C'est une structure qui permet l'acquisition rapide de la maîtrise de la langue pour intégrer progressivement, et le plus rapidement possible, les élèves dans le cursus scolaire traditionnel. Les élèves sont obligatoirement inscrits dans les classes ordinaires de leur école de secteur mais sont scolarisés en CLIN en fonction de leurs besoins. Les élèves pris en charge par ce dispositif sont des élèves ayant été peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine (par exemple les élèves qui ne sont pas lecteurs dans leur langue d'origine) à qui il faut non seulement apprendre la langue française (la parler, l'écrire et la comprendre oralement et par écrit) mais à qui il faut également apprendre « le métier d'élève ». Les élèves nouvellement arrivés peuvent bénéficier de cette prise en charge pendant la première année suivant leur arrivée, l'année étant calculée de date à date et non à l'année scolaire. Les effectifs ne dépassent pas 15 élèves. Cependant, une vingtaine d'élèves peut passer dans la classe chaque année : dans la mesure où les entrées et sorties de dispositif ne coïncident pas avec le début et la fin de l'année scolaire, des roulements peuvent s'effectuer, et des places se « libérer », permettant à d'autres élèves d'être pris en charge par ce dispositif particulier.

Les textes officiels prévoient que pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long en classe d'initiation, allant jusqu'à une année supplémentaire, peut être envisagé. Dans la réalité, cette possibilité est rarement offerte, du fait du nombre de place limité et du coût de la prise en charge. Il n'y a qu'une CLIN en Isère, située à l'école élémentaire Malherbe à Grenoble.

#### ■ CRI (Cours de Rattrapage Intégré)

Les cours de rattrapage intégré accueillent les enfants non-francophones arrivant directement de l'étranger, relevant de l'école élémentaire et dont le niveau ne nécessite pas une scolarisation en CLIN. Ils constituent un moyen terme entre la classe ordinaire et la CLIN, évitant ainsi les éventuels effets négatifs d'une structure spécialisée et les difficultés d'un isolement en classe ordinaire.

Les cours dispensés permettent aux élèves d'intégrer progressivement leur classe. La durée est variable et dépend de la rapidité des acquisitions des élèves, mais, sauf exception, elle ne dépasse pas une année.

A l'inscription, des tests permettent d'élaborer un projet personnalisé pour chaque l'élève indiquant les modalités d'intégration progressives envisagées fondées sur le suivi et l'évaluation de ses compétences linguistiques. L'élève peut alors être admis en CRI, après accord de ses parents et de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Etant donné que les élèves suivent les enseignements dans leur école de secteur, ce sont les enseignants CRI qui se déplacent d'écoles en écoles. La prise en charge par le maître CRI (nombre d'heures par semaines, durée) varie selon les élèves et leurs besoins. Elle peut se faire soit de façon individuelle soit en groupes avec d'autres ENA.

Remarque : Les effectifs en CLIN étant limités (15 places pour le département) certains élèves ne sont pas pris en charge par la CLIN mais par un enseignant CRI. Pour l'année scolaire 2006/2007, le département de l'Isère bénéficie de 18 postes d'enseignants CRI

#### ■ CLA (classes d'accueil)

Les CLA fonctionnent en structures ouvertes et permettent de dispenser un enseignement adapté en français langue seconde au niveau des élèves nouveaux arrivants scolarisés en collèges, dont les besoins ont été évalués par un CIO. Pour le département de l'Isère, les classes d'accueil se situent principalement dans l'agglomération grenobloise (Collèges Olympique, Fantin Latour, Fernand Léger, Gérard Philippe et lycée Mounier). Trois autres CLA existent dans le département:  
– une classe rattachée au collège de la Verpillière et qui fonctionne à Villefontaine,  
– un dispositif au collège de Pont de Chéry (9 heures de cours par semaine)  
– un dispositif au Collège Ponsard à Vienne.

Les effectifs sont de 12 à 15 élèves, pris en charge par un enseignant spécialisé (Français Langue Etrangère). Ces élèves sont à la fois pris en charge par la CLA (pendant une durée maximale d'un an de date à date) et inscrits dans une classe correspondant à leur classe d'âge dans laquelle ils suivent les enseignements qui ne nécessitent pas une maîtrise de la langue (éducation physique et sportive, arts plastiques, éducation musicale, technologie, mathématiques... )

#### ■ FLE (Français langue étrangère)

Le FLE est une méthode d'apprentissage de la langue française à l'étranger née vers 1950 d'une volonté politique de lutter contre la prédominance de l'anglais.

Les règles prévalant encore aujourd'hui dans l'apprentissage du FLE sont :

- une approche du français sans aucun recours à la langue maternelle (pas de traduction simultanée)
- une censure de l'explication grammaticale tolérant seulement une grammaire implicite
- un jeu sur l'intuition et la répétition.

L'apprentissage de la langue par le FLE permet une première approche de la langue française. Principalement enseigné auprès des élèves nouvellement arrivés scolarisés en élémentaire, il précède généralement un enseignement de français langue seconde (FLS).

#### ■ **FLS (français langue seconde)**

L'éducation nationale définit le français langue seconde (ou Français langue de scolarité) comme la langue qui, en France, permet d'accéder à une qualification. Pendant la première période de l'accueil, l'élève reçoit un enseignement intensif de français langue étrangère (FLE), selon son niveau de maîtrise de langue française. Cet enseignement doit lui permettre de communiquer avec ses camarades et les enseignants, puis peu à peu de vivre au quotidien en France. Au terme de cette formation, il doit acquérir de nouvelles compétences linguistiques pour poursuivre ses études. Le FLS assure une transition entre la « simple communication » et la maîtrise parfaite de la langue et du métalangage.

Le FLS est plus généralement enseigné dans le secondaire.

#### ■ **Mineur étranger isolé**

Ce sont les demandeurs d'asile âgés de moins de 18 ans qui, n'étant accompagnés ni de leur père ni de leur mère, ne relèvent par ailleurs de la responsabilité d'aucun adulte. Les textes de loi relatifs à la protection de l'enfance concernent tous les mineurs en danger et ne distinguent pas de spécificité liée à l'origine de l'enfant ou de l'adolescent.

Tout mineur seul, étranger ou français est considéré comme en danger et relève de la protection de l'enfance.

\* La procédure légale veut que pour tout mineur isolé, le Parquet des mineurs soit saisi en urgence à charge obligatoire pour lui de saisir le juge des enfants et d'informer l'aide sociale à l'enfance, qui est une compétence du Conseil Général.

#### ■ **Obligation scolaire**

La convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation en dehors de toute distinction qui tienne à sa nationalité ou à sa situation personnelle.

En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés entre 6 et 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français (cf Bulletin Officiel du 25 avril 2002). En l'état actuel de la législation, aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation.

Il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France.

#### ■ **Centre ressources ENA**

Le centre ressources pour les élèves nouvellement arrivés a pour mission d'accompagner les équipes pédagogiques en les aidant à mettre en place des réponses adaptées en direction des élèves : apports sur l'apprentissage de la langue, suivi des projets pédagogiques, mise à disposition de documentation.

**Pour contacter le Centre ressources ENA de l'Isère:**

Tél : 04/76/74/74/98

Mèl : [enaf38@ac-grenoble.fr](mailto:enaf38@ac-grenoble.fr)

Annie LOUSTAUD, Véronique LAFORETS